



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commémorations

Question écrite n° 85459

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le Premier ministre sur la commémoration en France du 10e anniversaire de l'attentat du 11 septembre 2001. En effet, cette date restera inscrite comme un tournant dans notre histoire contemporaine. Le 11 septembre restera une date funeste pour le peuple américain touché au coeur de son territoire. Mais cette date a aussi marqué l'ensemble des démocraties occidentales qui ont perçu que rien ne serait plus comme avant pour le monde. La France a été bouleversée par les images d'horreur et a pris une nouvelle fois conscience de la guerre terroriste qui montrait son visage terrifiant. Le risque du terrorisme n'est pas dépassé, il ne peut donc être ignoré par les pouvoirs publics et l'opinion française. Il conviendrait que la France puisse commémorer le 10e anniversaire du 11 septembre, par un message du chef de l'État sur les leçons à tirer de ce drame qui n'appartient pas qu'aux États-Unis. Il serait nécessaire d'en faire une date célébrée dans l'unité du peuple français contre le terrorisme, pour le respect de la paix et de la démocratie. Il demande en conséquence de lui indiquer sa position sur cette suggestion.

Texte de la réponse

L'institution d'une journée d'hommage aux victimes du terrorisme, aussi légitime que puisse apparaître cette initiative, n'entre pas dans les compétences des services du ministère de la culture et de la communication. En mémoire des attentats du 11 septembre 2001, diverses organisations et associations ont décidé de faire du 11 septembre la journée internationale contre le terrorisme. Sous l'égide de l'Organisation des Nations unies (ONU), le 1er janvier et le 21 septembre sont par ailleurs les dates officielles de la célébration de la paix dans le monde. Enfin, plusieurs organismes et associations s'emploient à remplir l'exigeante mission d'accompagnement des victimes, aidées le plus souvent par les autorités publiques, comme l'Association française des victimes du terrorisme (2, rue Juliette-Lamber, 75017 Paris) ou l'association SOS Attentats - SOS Terrorisme, domiciliée à l'Hôtel national des Invalides (75700 Paris Cedex 07), à titre d'exemple.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85459

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2010, page 8407

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12725